

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 JANVIER 2026

---

## CONVOCATION DU 8 JANVIER 2026

### ORDRE DU JOUR

- 1°- Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2025
  - 2°- Travaux communaux
  - 3°- Construction d'un pôle enfance rue du Tramway : avenants aux marchés de travaux
  - 4°- Rénovation énergétique de l'ancienne école maternelle restructurée en périscolaire et relais petite enfance : demandes de subvention
  - 5°- Edition d'un ouvrage sur l'histoire d'Entzheim : fixation du prix de vente
  - 6°- Participation au congrès des maires : remboursement de frais
  - 7°- Personnel : création d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - 8°- Avis sur projet de délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg : « Projets sur l'espace public : programmation 2026 / lancement, poursuite des études et réalisation des travaux. »
  - 9°- Communication sur les principales décisions prises par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg
  - 10°- Divers et communications
- 

**Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean HUMANN**

**Mesdames et Messieurs les Adjoints**

Bernadette COSTE - André DEPPEN - Sabine HEMMERLING - André MATHIS - Florence ZIMMERLIN

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux**

Audrey ADDRESS – Marie-Annick BURNET - Jean-Paul FEUERMANN – Pierre FRIEDRICH – Alain GRADT - Laurent JOUGUELET – Véronique LATTEUX – Jean-Bertrand POUS - Simone ROLLING – Rachel SALZARD HEID – Nicole STROH

**Etaient absents excusés :**

Monsieur Christophe WEBER avec pouvoir à Monsieur le Maire Jean HUMANN  
Monsieur Christian SCHUSTER avec pouvoir à Monsieur André MATHIS

**Egalement présent :**

Monsieur Sébastien LAENG, Directeur Général des Services

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

### **1°- Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2025**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2025 est **ADOpte A L'UNANIMITE** par les conseillers municipaux présents lors de cette réunion.

### **2°- Travaux communaux**

#### **2.1 Construction d'un pôle seniors cour Saint-Denis**

M. Le Maire rappelle la visite du chantier organisée le 6 décembre dernier à laquelle ont participé les élus du Conseil Municipal.

M. Le Maire fait ensuite le point sur l'avancement du chantier du pôle seniors. Les résultats des derniers tests d'étanchéité à l'air sont satisfaisants. Un moment important sera la pose des chapes dans les logements au courant du mois de mars, qui va conditionner le planning à suivre.

M. Le Maire fait également part de la réévaluation d'un montant de 15 634,82 € HT de la rémunération de la mission OPC attribuée à l'entreprise WM Projets de Limersheim, au regard de la charge de travail induite et de la complexité du projet. Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Attribution des marchés à procédure adaptée qui s'est réunie ce jeudi 15 janvier avant la séance du Conseil Municipal.

M. Le Maire informe enfin l'assemblée de la diffusion des dossiers d'inscription pour les logements T2 et T3 auprès des seniors intéressés. 75 dossiers ont déjà été retirés pour les 20 logements. Le délai de retour du dossier complet en mairie a été fixé au 31 mars 2026.

#### **2.2 Reprise des pavés route de Strasbourg**

M. Le Maire relève les défauts constatés concernant la pose des pavés situés route de Strasbourg au niveau de la place de la Laiterie, dans le cadre des travaux sur le réseau eau potable effectués l'année dernière. La reprise de ces pavés mal posés interviendra prochainement après accord des services de l'Eurométropole.

Suite à une remarque formulée par M. FEUERMANN, M. Le Maire répond que le marquage des passages piétons de la route de Strasbourg effacés dans le cadre de ce chantier sera bien effectué. Les conditions hivernales ont différé la réalisation de ces travaux de marquage au sol.

#### **2.3 Extension quadrant II de la zone Aéroparc**

M. Le Maire informe l'assemblée que les travaux de finition et de revêtement définitifs de l'extension du quadrant II de la zone Aéroparc (rue des Cigognes) ont été terminés par l'Eurométropole avant les congés de Noël.

#### **2.4 Plantations hors agglomération entre Entzheim et Geispolsheim**

M. Le Maire fait part du démarrage cette semaine des travaux de plantation d'un alignement de 67 arbres par l'Eurométropole de Strasbourg entre Entzheim et Geispolsheim le long de la RM221 côté Ouest.

## 2.5 Itinéraire cyclable Entzheim-Hangenbieten

M. Le Maire indique que l'inauguration de ce nouvel itinéraire cyclable, initialement programmé le 31 janvier, a été reporté à une date ultérieure.

## 2.6 Crédit d'un accès à la ceinture verte depuis la rue de la Poste

M. Le Maire évoque les travaux paysagers effectués récemment par le service technique de la commune sur la parcelle acquise par la commune au bout de la rue de la Poste, en vue de la création de l'accès piétons/cycles à venir vers le Tramweg et la ceinture verte.

## 3°- Construction d'un pôle enfance rue du Tramway : avenants aux marchés de travaux

M. Le Maire fait le point sur le chantier du pôle enfance qui est en voie d'achèvement. La phase de réception pour de nombreux lots a débuté ; la visite de réception par la commission de sécurité interviendra lors de la 1<sup>ère</sup> quinzaine de février. Le déménagement sera effectué lors de la seconde semaine des congés scolaires d'hiver en vue d'une rentrée dans la nouvelle école maternelle le lundi 2 mars 2026.

M. Le Maire explique que dans le cadre du chantier en cours, la signature d'avenants aux marchés de travaux s'avère nécessaire afin de permettre la réalisation de prestations non initialement prévues ou modifiées.

Cette proposition d'avenants a été examinée par la Commission d'attribution des marchés à procédure adaptée qui s'est réunie le 15 janvier 2026 avant la séance du Conseil Municipal.

Les lots suivants sont concernés par la réalisation de travaux supplémentaires :

### - Lot n°01 – Terrassement / VRD

Le marché a été attribué par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2024 à l'entreprise PONTIGGIA de Hoerdt pour un montant de 616 315,00 € HT.

Ce lot a déjà fait l'objet d'un avenant n°1 approuvé par le Conseil Municipal en date du 3 octobre 2024 portant le montant du marché à 624 843,00 € HT.

L'avenant n°2 au lot n°1 « Terrassement / VRD » doit permettre la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- ➔ Signalisation complémentaire rue de la Blieth pour un montant de 1329,80 € HT
- ➔ Complément d'éclairage public pour un montant de 5 900,00 € HT
- ➔ Fourniture et pose de pavés Herbadrain pour un montant de 1 700,00 € HT
- ➔ Travaux en moins pour un montant de – 2 900,00 € HT

Soit un montant total de 6 029,80 € HT pour l'avenant n°2 au lot n°1 « Terrassement / VRD » correspondant à 0,98 % du marché de base, portant le montant du marché à 630 872,80 € HT.

### - Lot n°03 – Charpente bois

Le marché a été attribué par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2024 à l'entreprise PIASENTIN de Bischoffsheim pour un montant de 591 736,00 € HT.

L'avenant n°1 au lot n°03 « Charpente bois » doit permettre la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

➔ Fourniture de planches d'égout et de rive, pour un montant de 1 695,24 € HT.  
Soit un montant total de 1 695,24 € HT pour l'avenant n°1 au lot n°03 « Charpente bois » correspondant à 0,29 % du marché de base, portant le montant du marché à 593 431,24 € HT.

- Lot n°08 – Serrurerie

Le marché a été attribué par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2024 à l'entreprise SERRURERIE MOSELLANE de Teting-sur-Nied pour un montant de 55 420,00 € HT.

L'avenant n°1 au lot n°08 « Serrurerie » doit permettre la prise en compte de :

➔ Balance financière, pour un montant de – 6 176,00 € HT.

Soit un montant total de – 6 176,00 € HT pour l'avenant n°1 au lot n°08 « Serrurerie » correspondant à 11,14 % du marché de base, portant le montant du marché à 49 244,00 € HT.

- Lot n°09 – Plâtrerie / Isolation / Faux-plafonds

Le marché a été attribué par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2024 à l'entreprise PLAQ & STYLES de Sundhouse pour un montant de 258 715,03 € HT.

L'avenant n°1 au lot n°09 « Plâtrerie / Isolation / Faux-plafonds » doit permettre la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

➔ Ajustement de métrages de plusieurs positions, pour un montant de 2 739,79 € HT.

Soit un montant total de 2 739,79 € HT pour l'avenant n°1 au lot n°09 « Plâtrerie / Isolation / Faux-plafonds » correspondant à 1,06 % du marché de base, portant le montant du marché à 261 454,82 € HT.

- Lot n°11 – Chape / Carrelage

Le marché a été attribué par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2024 à l'entreprise DIPOL de Geispolsheim pour un montant de 59 000,00 € HT.

L'avenant n°1 au lot n°11 « Chape / Carrelage » doit permettre la prise en compte de :

➔ Balance financière, pour un montant de – 1 481,79 € HT.

Soit un montant total de – 1 481,79 € HT pour l'avenant n°1 au lot n°11 « Chape / Carrelage » correspondant à 2,51 % du marché de base, portant le montant du marché à 57 518,21 € HT.

- Lot n°12 – Sols souples

Le marché a été attribué par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2024 à l'entreprise JUNGER Fils de Hoerdt pour un montant de 48 037,86 € HT.

L'avenant n°1 au lot n°12 « Sols souples » doit permettre la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

➔ Suppression de plinthes, pour un montant de – 7 359,70 € HT.

Soit un montant total de – 7 359,70 € HT pour l'avenant n°1 au lot n°12 « Sols souples » correspondant à 15,32 % du marché de base, portant le montant du marché à 40 678,16 € HT.

- Lot n°15 – Chauffage / Ventilation

Le marché a été attribué par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2024 à l'entreprise HOULLE de Sarreguemines pour un montant de 505 553,00 € HT.

Ce lot a déjà fait l'objet d'un avenant n°1 approuvé par le Conseil Municipal en date du 5 décembre 2024 et d'un avenant n°2 approuvé en date du 12 juin 2025 portant le montant du marché à 558 011,00 € HT.

L'avenant n°3 au lot n°15 « Chauffage / Ventilation » doit permettre la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- ➔ Création d'un coffret électrique en dehors du regard du puits de captage, pour un montant de 4563,00 € HT.

Soit un montant total de 4 563,00 € HT pour l'avenant n°3 au lot n°15 « Chauffage / Ventilation » correspondant à 0,90 % du marché de base, portant le montant du marché à 562 574,00 € HT.

- Lot n°16 – Sanitaire

Le marché a été attribué par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2024 à l'entreprise HOULE de Sarreguemines pour un montant de 134 571,00 € HT.

L'avenant n°1 au lot n°16 « Sanitaire » doit permettre la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- ➔ Fourniture et pose d'un lave-main supplémentaire dans l'espace repas de la MAM, pour un montant de 1 339,00 € HT.

Soit un montant total de 1 339,00 € HT pour l'avenant n°1 au lot n°16 « Sanitaire » correspondant à 1,00 % du marché de base, portant le montant du marché à 135 910,00 € HT.

- Lot n°19 – Aménagements extérieurs

Le marché a été attribué par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2024 à l'entreprise SCOP Espaces Verts d'Eschau pour un montant de 378 493,90 € HT.

L'avenant n°1 au lot n°19 « Aménagements extérieurs » doit permettre la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- ➔ Plus-value pour pieds aciers de la balançoire 2 sièges, pour un montant de 1 780,00 € HT
- ➔ Ajustement du volume de terre pour les remblais complémentaires à réaliser sur la limite nord du site, pour un montant de 740,88 € HT.

Soit un montant total de 2 520,88 € HT pour l'avenant n°1 au lot n°19 « Aménagements extérieurs » correspondant à 0,67 % du marché de base, portant le montant du marché à 381 014,78 € HT.

**VU** la réglementation des marchés publics,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2024 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la construction d'un pôle enfance rue du Tramway,

**VU** les marchés de travaux relatifs à la construction d'un pôle enfance rue du Tramway passés avec les entreprises concernées,

**VU** l'avis favorable de la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée du 15 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la passation des avenants suivants dans le cadre des marchés de travaux passés pour la construction d'un pôle enfance rue du Tramway :

- avenant n°2 au lot n°01 « Terrassement / VRD » attribué à l'entreprise PONTIGGIA de Hoerdt, pour un montant de 6 029,80 € HT, portant le montant du marché à 630 872,80 € HT ;
- avenant n°1 au lot n°03 « Charpente bois » attribué à l'entreprise PIASENTIN de Bischoffsheim, pour un montant de 1 695,24 € HT, portant le montant du marché à 593 431,24 € HT ;

- avenant n°1 au lot n°08 « Serrurerie » attribué à l'entreprise SERRURERIE MOSELLANE de Teting-sur-Nied, pour un montant de – 6 176,00 € HT, portant le montant du marché à 49 244,00 € HT ;
  - avenant n°1 au lot n°09 « Plâtrerie / Isolation / Faux-plafonds » attribué à l'entreprise PLAQ & STYLES de Sundhouse, pour un montant de 2 739,79 € HT, portant le montant du marché à 261 454,82 € HT ;
  - avenant n°1 au lot n°11 « Chape / Carrelage » attribué à l'entreprise DIPOL de Geispolsheim, pour un montant de – 1 481,79 € HT, portant le montant du marché à 57 518,21 € HT ;
  - avenant n°1 au lot n°12 « Sols souples » attribué à l'entreprise JUNGER Fils de Hoerdt, pour un montant de – 7 359,70 € HT, portant le montant du marché à 40 678,16 € HT ;
  - avenant n°3 au lot n°15 « Chauffage / Ventilation » attribué à l'entreprise HOUTTE de Sarreguemines, pour un montant de 4 563,00 € HT, portant le montant du marché à 562 574,00 € HT ;
  - avenant n°1 au lot n°16 « Sanitaire » attribué à l'entreprise HOUTTE de Sarreguemines, pour un montant de 1 339,00 € HT, portant le montant du marché à 135 910,00 € HT ;
  - avenant n°1 au lot n°19 « Aménagements extérieurs » attribué à l'entreprise SCOP Espaces Verts d'Eschau, pour un montant de 2 520,88 € HT, portant le montant du marché à 381 014,78 € HT.
- Soit un montant total pour ces avenants de 3 870,22 € HT (4 644,26 € TTC).

**AUTORISE** M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces avenants.

#### **4°- Rénovation énergétique de l'ancienne école maternelle restructurée en périscolaire et relais petite enfance : demandes de subvention**

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait, lors de sa séance du 25 septembre 2025, approuvé l'Avant-Projet Définitif relatif à la rénovation énergétique de l'ancienne école maternelle restructurée en périscolaire et relais petite enfance établi par le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est NUNC architectes d'Eckbolsheim, pour un montant prévisionnel de travaux de 2 500 872 € HT (3 001 046,40 € TTC).

M. Le Maire ajoute que les études de maîtrise d'œuvre se sont depuis poursuivies, permettant notamment le dépôt du permis de construire en date du 19 décembre 2025, en cours d'instruction. L'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises et des pièces des marchés de travaux est en cours afin de permettre le lancement de la consultation dans les semaines qui viennent, pour permettre un démarrage des travaux dès la fin de l'année scolaire actuelle, en juillet 2026, et envisager une livraison des locaux pour la rentrée de septembre 2027.

M. Le Maire rappelle que la commune d'Entzheim bénéficie d'une aide financière de 120 000 € qui porte sur le coût de la maîtrise d'œuvre du projet qui s'élève à un montant de 342 489 € HT. Ce cofinancement a été obtenu dans le cadre de l'appel à projets ACTEE / fonds CHENE auquel la commune a répondu sous l'égide de l'Agence du Climat.

M. Le Maire explique que la recherche des cofinancements portant sur les travaux a été active durant les derniers mois et menée en parallèle aux études de maîtrise d'œuvre. Les différents dossiers de subvention qui ont été déposés, et leurs financements escomptés, nécessitent de prendre la présente délibération afin de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération.

M. Le Maire rappelle que la rénovation énergétique de l'ancienne école maternelle permettra de répondre aux besoins des familles en développant l'offre existante dans un seul et même site qui

accueillera l'accueil de loisirs périscolaire et le relais petite enfance. Les conditions d'accueil seront meilleures aussi bien pour les enfants que pour le personnel et éviteront les déplacements quotidiens sur des sites comme l'Amicale pour les repas.

Ce projet intègre, dans l'enveloppe du bâtiment de l'ancienne école maternelle, des locaux pour le périscolaire afin d'augmenter sa capacité actuelle sur site à 180 places (contre 100 actuellement) en y incluant une seconde restauration, de nouveaux locaux pour le relais petite enfance et un bureau mutualisé entre la direction du périscolaire et la responsable du relais petite enfance. A noter que le programme de cette opération a été élaboré en concertation avec ces deux structures.

La surface totale du bâtiment restructuré s'élèvera à 1299 m<sup>2</sup> en intégrant les locaux techniques (surface dans oeuvre calculée en phase d'étude APD). Cette rénovation globale permettra également de répondre à la réglementation en matière d'accessibilité PMR du bâtiment, avec notamment l'installation d'un ascenseur.

L'ensemble du projet poursuit également de grandes ambitions en matière de développement durable : performance énergétique des locaux après travaux suivant le label BBC rénovation 2024, utilisation d'isolants biosourcés, raccordement au réseau technique créé dans le cadre du pôle enfance permettant la production de chaleur et de rafraîchissement par la géothermie de surface, aménagement de la cour commune au périscolaire et au RPE en y intégrant la déconnexion des eaux pluviales de surface et de la toiture du réseau d'assainissement...

Le plan de financement pour la rénovation énergétique de l'ancienne école maternelle restructurée en périscolaire et relais petite enfance intègre les cofinanceurs suivants :

- Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026 et/ou du Fonds Vert pour un montant de 625 218 € (25 % du coût des travaux) ;
- Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, pour l'alsh périscolaire de 180 places, pour un montant de 567 000 € (22,67 %) ;
- Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, pour le relais petite enfance, pour un montant de 125 000 € (5 %) ;

Les subventions de la CAF du Bas-Rhin ont déjà été notifiées à la commune.

- Région Grand Est, au titre du Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population, pour un montant de 320 000 € (12,80 %) ;
- Région Grand Est, dans le cadre du dispositif Climaxion, pour un montant de 102 510 € (4,10%) ;
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour la déconnexion des eaux pluviales et la déminéralisation de la cour, pour un montant de 57 456 € (2,30 %) ;
- Commune d'Entzheim (autofinancement) pour un montant de 703 688 € HT (28,14 % du coût des travaux).

Pour un coût prévisionnel total de travaux de 2 500 872,00 € HT (100 %).

**OUI** l'exposé de M. Le Maire,

**VU** le projet de rénovation énergétique de l'ancienne école maternelle restructurée en périscolaire et relais petite enfance, déjà approuvé par le Conseil Municipal en date du 25 septembre 2025 pour un montant de travaux de 2 500 872,00 € HT,

**VU** le permis de construire relatif à ce projet déposé en date du 19 décembre 2025,

**VU** les grandes priorités thématiques de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et du Fonds

Vert auxquelles répond la rénovation énergétique de l'ancienne école maternelle restructurée en périscolaire et relais petite enfance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

## A L'UNANIMITE

**APPROUVE** le projet relatif à la rénovation énergétique de l'ancienne école maternelle restructurée en périscolaire et relais petite enfance avec ses différentes composantes, pour un montant total de 2 500 872,00 € HT ;

**AUTORISE** M. Le Maire à solliciter pour la rénovation énergétique de l'ancienne école maternelle restructurée en périscolaire et relais petite enfance une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026, et auprès des autres cofinanceurs mentionnés, suivant le plan de financement détaillé ci-après :

- Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026 et/ou du Fonds Vert pour un montant de 625 218 € (25 % du coût des travaux) ;
- Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, pour l'alsh périscolaire de 180 places, pour un montant de 567 000 € (22,67 %) ;
- Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, pour le relais petite enfance, pour un montant de 125 000 € (5 %) ;
- Région Grand Est, au titre du Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population, pour un montant de 320 000 € (12,80 %) ;
- Région Grand Est, dans le cadre du dispositif Climaxion, pour un montant de 102 510 € (4,10%) ;
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour la déconnexion des eaux pluviales et la déminéralisation de la cour, pour un montant de 57 456 € (2,30 %) ;
- Commune d'Entzheim (autofinancement) pour un montant de 703 688 € HT (28,14 % du coût des travaux).

Pour un coût prévisionnel total de travaux de 2 500 872,00 € HT (100 %) pour la rénovation énergétique de l'ancienne école maternelle restructurée en périscolaire et relais petite enfance.

**PRECISE** que les crédits nécessaires aux travaux seront inscrits au budget primitif 2026 de la commune.

## 5°- Edition d'un ouvrage sur l'histoire d'Entzheim : fixation du prix de vente

M. Le Maire rappelle qu'à l'initiative de M. FRIEDRICH'S un groupe de travail constitué d'historiens locaux a travaillé activement durant l'année écoulée à l'édition d'un ouvrage consacré à l'histoire d'Entzheim, qui s'intitulera « Entzheim au fil du temps ».

Les textes, qui ont été rédigés et relus, ont été transmis à la société « ID l'édition », chargée de la réalisation de l'ouvrage qui sera édité dans le cadre de la collection « L'Alsace aux 1000 visages ». L'éditeur travaille actuellement sur une première version de la maquette qui doit être rendue dans les prochains temps à la commune.

Pour un nombre de pages fixé à 192, qui doit encore être confirmé en fonction de la maquette, le coût de fabrication de l'ouvrage s'élèverait pour 1000 exemplaires au prix unitaire TTC de 22,45 €, pour 1250 exemplaires au prix unitaire de 19,06 € et pour 1500 exemplaires au prix unitaire de 16,98 €.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une souscription préalable, permettant de bénéficier d'un tarif préférentiel, ce qui aidera également la commune à se prononcer sur le nombre d'exemplaires à imprimer. Il convient ainsi de se prononcer concernant le tarif de vente de l'ouvrage, lors de la souscription, puis à l'issue de celle-ci.

**SUR PROPOSITION de M. Le Maire,**

**VU** le projet d'édition d'un ouvrage sur l'histoire d'Entzheim et son grand intérêt pour la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**A L'UNANIMITE**

**FIXE** le prix de vente de l'ouvrage « Entzheim au fil du temps » comme suit :

- Tarif de souscription à 25 euros jusqu'au 30 avril 2026 ;
- Puis tarif normal à 29 euros.

**PRECISE** que l'ouvrage « Entzheim au fil du temps » pourra être offert par la commune à l'occasion de certains événements (accueil d'une personnalité, cérémonie, distinction, temps officiel...), sur décision du Maire.

**6° - Participation au congrès des maires : remboursement de frais**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la participation de M. André MATHIS, Adjoint au Maire, au 107<sup>ème</sup> congrès des maires de France qui s'est déroulé du 18 au 20 novembre 2025 à Paris.

L'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les élus locaux peuvent prétendre au remboursement des frais engagés lors de l'exécution d'un mandat spécial.

A cet égard, il convient de noter que le séjour a été organisé sous l'égide de l'Association des Maires du département du Bas-Rhin qui a payé une partie des frais sous forme d'une participation forfaitaire. Toutefois, certaines dépenses sont restées à la charge des participants.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais d'inscription, de restauration et le solde des frais d'hébergement et de transport de M. MATHIS lors de son séjour à Paris pour assister au Congrès des Maires.

M. MATHIS rend compte brièvement des temps forts du congrès. Le congrès des Maires accueillait plus de 600 exposants avec certains stands qui étaient très intéressants. Il a aussi participé à certains ateliers, échangé avec les Maires du secteur et assisté aux discours de clôture du Président de l'Association des Maires de France David LISNARD et du Premier Ministre Sébastien LECORNU.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE** la prise en charge des frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration de M. André MATHIS, Adjoint au Maire, lors de son séjour à Paris pour assister au 107<sup>ème</sup> Congrès des Maires sur présentation des justificatifs ;

**DIT** que les crédits suffisants seront inscrits à l'article 6532 du budget primitif 2026.

**7°- Personnel : création d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe**

M. Le Maire explique qu'un agent de la commune répond aux critères d'ancienneté nécessaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et être ainsi nommé au grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe. L'agent concerné est Madame Nathalie GUTHMANN, en poste à l'école maternelle depuis la dernière rentrée scolaire, et qui donne pleinement satisfaction dans l'exercice de ses fonctions.

Dans ce but, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de créer à la date du 1<sup>er</sup> février 2026 un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**SUR PROPOSITION** de M. Le Maire,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE** de créer à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe au sein des effectifs de la commune d'Entzheim ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à cet avancement de grade ;

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2026.

**8°- Avis sur projet de délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg : « Projets sur l'espace public : programmation 2026 / lancement, poursuite des études et réalisation des travaux. »**

M. Le Maire indique que les services de l'Eurométropole de Strasbourg ont transmis en date du 21 novembre 2025 un projet de délibération concernant les « Projets sur l'espace public : Programmation 2026 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) / Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux. » sur lequel le Conseil Municipal d'Entzheim doit émettre un avis pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune d'Entzheim est concernée par les projets suivants :

- ➔ Travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable de la route de Strasbourg de la rue de la Mairie jusqu'au square Vogel, pour un montant supplémentaire de travaux de 120 000 € TTC pour un budget total de 890 000 € TTC ;
- ➔ Refonte de l'accès au bassin d'orage de la rue du Parc (référencé BA026), pour un montant de travaux de 350 000 € TTC sur un budget total de 400 000 € TTC ;

- ➔ Travaux pour la requalification de la rue de la Blieth, dans le cadre du projet global de pôle enfance, pour un montant complémentaire de 25 000 € TTC sur un total de 255 000 € TTC ;
- ➔ Remplacement des revêtements de chaussée sur la RM400, entre la RM222 et la M35, sur les bans de Holtzheim, Entzheim et Geispolsheim, troisième phase d'un phasage sur 4 années, pour un montant de 800 000 € TTC sur un budget total de 3 200 000 € TTC.

**VU** le projet de rapport au conseil de l'Eurométropole transmis en date du 21 novembre 2025 concernant les « Projets sur l'espace public : Programmation 2026 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) / Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE A L'UNANIMITE** le projet de délibération soumis à l'ordre du jour du Conseil de l'Eurométropole du 19 décembre 2025 concernant les « Projets sur l'espace public : Programmation 2026 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) / Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux. »

#### **9- Communication sur les principales décisions prises par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

M. Le Maire évoque la séance du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg qui a eu lieu depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

#### **Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 19 décembre 2025 : 85 points à l'ordre du jour pour ce dernier conseil de l'année.**

Le conseil a voté le budget 2026 de l'Eurométropole qui s'équilibre, sur le budget principal, à hauteur de 875,4 M€ en section de fonctionnement et à 454,3 M€ en section d'investissement.

M. Le Maire évoque ensuite la réunion « revue de territoire » qui s'est déroulée le 8 janvier 2026 avec la Direction Espaces Publics et Naturels de l'Eurométropole de Strasbourg qui a permis de passer en revue les différentes demandes de la commune. Afin d'y répondre, des études seront réalisées concernant le ralentissement de la circulation dans la rue du Parc, la liaison rue de la Poste / chemin des Vergers, la déminéralisation de l'entrée de ville au niveau de l'ancien garage en arrivant de Duppigheim et enfin pour envisager la fermeture définitive de la rue Jacques Humann à la circulation automobile au droit du pôle seniors, à l'issue du retrait de la base vie qui a pris place au niveau de la voirie.

#### **10°- Divers et communications**

##### **- Population légale**

M. Le Maire informe l'assemblée que l'INSEE a communiqué que le chiffre officiel de la population légale d'Entzheim au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, est de 2571 habitants (moins 1 par rapport à l'année passée). La population municipale, qui est celle prise en compte pour déterminer le nombre de conseillers municipaux, est de 2544.

- Recensement de la population

Sur la même thématique, M. Le Maire indique que le recensement de la population a démarré en ce jour et se tiendra jusqu'au 14 février 2026. Les 5 agents recenseurs qui ont été recrutés ont bénéficié d'une formation et ont effectué une reconnaissance préalable. La coordination du recensement au niveau de la mairie est assurée par Estelle MONPEYSEN.

- Préparation du budget 2026

M. Le Maire redonne le planning des réunions budgétaires à venir :

- Commission des finances (fonctionnement) le mardi 3 février à 20h30
- Commission des finances (investissement) le mardi 10 février à 20h30
- Commission plénière budget le mardi 17 février à 20h30
- Conseil Municipal le jeudi 26 février à 20h30

- Taxe locale sur la Publicité Extérieure

M. Le Maire indique que la facturation de cette taxe, qui vient d'être établie par le service administratif de la mairie, rapportera près de 37 000 euros pour l'année 2025.

- Boite aux lettres du Père Noël

Mme HEMMERLING mentionne les 80 dessins qui ont été déposés lors des 3 sessions du concours. Les lauréats ont reçu des livres en récompense.

- Chasses aux trésors de Noël

M. Le Maire indique que 70 groupes se sont présentés en mairie pour retirer le cadeau offert par la commune à l'issue de la chasse aux trésors, qui était un grand pain d'épices.

- Fête de Noël des séniors

M. Le Maire remercie les participants à l'organisation de la fête de Noël des seniors qui a eu lieu le dimanche 14 décembre à l'Escale. Toutes les associations d'Entzheim étaient représentées.

- Collecte des sapins

M. Le Maire évoque la collecte des sapins organisée par la commune qui a eu lieu le samedi 10 janvier 2026 de 9h à 12h rue Jacques Humann au niveau de l'atelier municipal.

Mme HEMMERLING précise qu'une soixantaine de sapins a été collectée.

- Entzheim Infos

M. Le Maire remercie les élus et le personnel de la commune pour l'élaboration et la distribution du bulletin municipal déposé dans les boîtes aux lettres avant les fêtes de fin d'année étant précisé que les délais initiaux de mise en page, d'impression et de livraison n'avaient pas été respectés par l'entreprise prestataire.

- Collecte de sang

M. FRIEDRICH relate la collecte de sang du 3 janvier qui a été une réussite, avec 76 donneurs. La formule était innovante avec un brunch le samedi matin en guise de collation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clôture la séance à 21h30.